

Charte du Guide-Interprète du Patrimoine

1. Cadre identitaire

Rôle et cadre de travail

Le Guide-Interprète du Patrimoine a pour rôle d'accueillir, d'accompagner, d'informer et de sensibiliser le public aux différents patrimoines de sa région: naturel, paysager, bâti, historique, culturel, économique et social.

Le travail du Guide-Interprète du Patrimoine s'inscrit dans le cadre général du développement durable. L'activité proposée par le Guide-Interprète du Patrimoine est donc respectueuse de l'environnement, de la population locale et des patrimoines et savoirs-faire locaux.

Un modèle d'écotourisme

Le Guide-Interprète du Patrimoine propose une activité de randonnée essentiellement pédestre ; il ne s'agit en aucun cas de loisirs sportifs et/ou motorisés.

L'activité proposée par le Guide-Interprète du Patrimoine constitue un modèle d'écotourisme à l'échelle locale, basé sur la coopération entre les offices du tourisme, les organisations de protection de l'environnement et du patrimoine et les autorités politiques régionales.

Grâce à ce modèle, il apparaît aux yeux de tous que l'écotourisme est plus qu'un simple créneau commercial : il s'agit bien d'un développement durable de l'industrie touristique, puisque l'environnement et les patrimoines locaux permettent de générer de l'argent localement et que l'activité produite incite les populations à prendre conscience de la valeur de l'environnement et des patrimoines qui les entourent.

Cohérence entre contenu de la charte et pratique de l'activité

L'esprit de l'activité proposée et le déroulement de celle-ci sont cohérents dans l'utilisation et la gestion des produits et transports utilisés. Par exemple :

- le Guide-Interprète du Patrimoine incite son groupe à prendre les transports publics pour rejoindre le lieu de l'activité ;
- ces mêmes transports sont mis à profit pour le déroulement de l'activité;
- les sentiers balisés sont suivis pour des balades à ski de fond ou en raquettes à neige ;
- les produits du terroir, l'artisanat et les autres produits locaux sont mis en valeur ;
- les déchets sont récupérés, etc.

Notions de respect

Afin de garantir au maximum le respect des sites historiques, construits et naturels, en particulier s'ils sont sensibles, le Guide-Interprète du Patrimoine développe son activité hors de l'esprit du tourisme de masse. Il est également conscient de la pression qu'un groupe, même restreint, exerce sur un site et agit en conséquence.

Le comportement du groupe est canalisé au mieux par le Guide-Interprète du Patrimoine, dans le respect des personnes présentes ainsi que dans celui de la population locale.

2. Assurance qualité

La recherche de la meilleure qualité est au centre des préoccupations du Guide-Interprète du Patrimoine. Ainsi, le Guide-Interprète du Patrimoine s'engage, auprès de ses collègues comme auprès de sa clientèle, à assurer des prestations de qualité élevée, répondant au minimum aux critères suivants :

A. Préparation de l'activité

Il appartient au Guide-Interprète du Patrimoine d'être à jour dans ses connaissances et de se tenir informé des derniers développements susceptibles d'influer sur son activité.

Le Guide-Interprète du Patrimoine...

- définit des objectifs adaptés à sa clientèle.
- établit un programme détaillé de l'activité correspondant au mieux aux attentes de la clientèle.
- s'assure que tous les aspects liés à la sécurité de sa clientèle ont été examinés : degré de difficulté de l'activité, volontés et capacités de la clientèle, conditions météorologiques locales annoncées, ravitaillement, etc.
- limite le nombre de participants à l'activité proposée en fonction du degré de difficulté de celle-ci et de la sensibilité des sites visités.
- travaille en réseau et fait appel à des prestataires locaux.
- garantit la qualité du travail des prestataires inclus dans l'activité, par la préparation soignée de son activité.

B. Déroulement de l'activité

Durant l'activité proposée, le Guide-Interprète du Patrimoine...

- applique les méthodologies et techniques apprises, tout en mettant en valeur sa propre connaissance du milieu.
- respecte l'individualité des personnes prises en charge.
- prend en compte la multi-fonctionnalité de l'espace étudié ou traversé.
- réalise la promotion de la région en mettant en valeur ses spécificités.
- sensibilise sa clientèle aux interactions locales entre les trois piliers du développement durable : environnement, société et économie.

- suscite, par son interprétation, l'intérêt du visiteur et sa curiosité.
- favorise une ambiance positive au sein du groupe.
- anime le déroulement de l'activité et suscite l'interactivité au sein du groupe.
- suscite des retombées économiques pour son activité sans tomber dans les pièges du simple business, en faisant appel à des partenaires locaux (notion de réseau), en utilisant les infrastructures locales et en faisant découvrir à sa clientèle, par exemple, les produits du terroir.

C. Compte-rendu de l'activité

Une fois l'activité réalisée, le Guide-Interprète du Patrimoine...

- s'assure que les objectifs fixés d'entente avec sa clientèle ont été atteints et que l'activité proposée correspondait aux attentes des visiteurs. Pour ce faire, il demande une évaluation de la part de sa clientèle et effectue pour lui-même un compte-rendu du déroulement de l'activité.
- prépare, module et adapte sa prochaine activité en fonction des éléments relevés dans le cadre de l'évaluation.

D. Evolution de la profession

De manière générale, le Guide-Interprète du Patrimoine...

- met régulièrement à jour ses connaissances méthodologiques, juridiques, pratiques et techniques. Il approfondit particulièrement sa connaissance du ou des milieux qu'il présente à sa clientèle.
- contribue à une évolution favorable de la formation (collaborations, associations, initiatives et propositions pour améliorer la formation).
- exerce son activité dans le but de promouvoir une image positive de la profession.

3. Engagement

Je, soussigné m'engage par ma signature à exercer mon activité de Guide-Interprète du Patrimoine dans le respect des principes énoncés dans la présente Charte.

Lieu:

Date:

Signature du Guide-Interprète du Patrimoine :

Signature du coach :